

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

- - - - -

Séance du 24 février 2020

- - - - -

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	18 février 2020
Nombre de membres présents :	6	Date de l'affichage :	18 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme BENÂTRE, Maire.

Etaient présents : Mme BENÂTRE Simone, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoints, M. LEMERCIER Jérôme, M. BEUCHER Clément et Mme ROSSIGNOL Béatrice

Absents excusés : M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Absents : M. RICHARD David, Mme MAUGAN Laëtizia et M. COUSIN Cyril

Secrétaire de séance : M. LEMARIÉ Jean-Pierre

Vote des Comptes Administratifs 2019 (Commune et Lotissement)

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressés par Mme BENÂTRE, Maire,

1. Lui DONNE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs résumés ci-après.
2. CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.
4. ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.
5. CONFIRME l'intégration au 31 décembre 2019, au résultat d'investissement de la commune, par opération d'ordre non budgétaire des ICNE constatés en 2017 mais qui n'ont pu être contre-passés budgétairement par la suite.
6. VOTE les comptes administratifs 2019 (Commune et Lotissement) à l'unanimité (Mme Le Maire s'étant retirée pour le vote).

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	300 703.45 €	303 257.07 €	468 248.56 €	241 373.21 €
Résultat de l'exercice 2019		+ 2 553.62 €	- 226 875.35 €	
Reports 2018		+ 62 382.89 €		+ 265 474.54 €
Report Asst 2017 - ICNE				+ 614.32 €
Résultats de clôture 2019	300 703.45 €	365 639.96 €	468 248.56 €	507 462.07 €
Résultats Définitifs De clôture 2019	Excédent de clôture 2019	+ 64 936.51 €	Excédent de Clôture 2019	+ 39 213.51 €

LOTISSEMENT Loge	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	22 854.00 €	22 854.00 €	22 854.00 €	45 708.00 €
Résultat de l'exercice 2019		0.00 €		22 854.00 €
Reports 2018		+ 1.14 €	- 22 854.00 €	
Résultats de clôture 2019	22 854.00 €	22 855.14 €	45 708.00 €	45 708.00 €
Résultats définitifs de clôture 2019	Excédent de Clôture 2019	+ 1.14 €	Résultat de clôture 2019	0.00 €

Approbation des Comptes de gestion 2019 (Commune et Lotissement)

Le Conseil Municipal,
 DÉCLARE à l'unanimité (Mme le Maire s'étant retirée pour le vote) que les comptes de gestion (Commune et Lotissement) dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020

➤ Budget Communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Considérant l'intégration au 31 décembre 2019 des ICNE du service assainissement constatés en 2017 au résultat d'investissement de la commune, par opération d'ordre non budgétaire, lesquels n'ont pu être contre-passés budgétairement par la suite,
 Considérant les résultats de clôture cumulés de l'exercice 2019,
 Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2019,
 DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2019 au budget primitif 2020,
 DÉCIDE leur affectation comme suit :

Fonctionnement :

- excédent de fonctionnement (002) : 34 936.51 €

Investissement :

- excédent d'investissement (001) : 39 213.51 €
 - réserve /excédent fonct. capitalisé (1068) : 30 000.00 €

➤ Budget Lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Considérant les résultats de clôture cumulés de l'exercice 2019,
 DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2019 au budget primitif 2020,
 DÉCIDE leur affectation comme suit :

Fonctionnement :

- excédent de fonctionnement (002) : 1.14 €

Restauration scolaire et entretien des bâtiments publics : recrutement d'un adjoint technique territorial en CDD renouvelable

Mme le Maire explique avoir reçu plus d'une vingtaine de candidatures, les entretiens des candidats présélectionnés ont lieu demain à partir de 11h. Le jury est composé de Mme le Maire, des adjoints, de M. BEUCHER et Mme Nelly BURET, représentant Mme le Maire de Laubrières, pour la partie du poste relatif à la restauration scolaire.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Sur proposition de la commission Finances,

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

- taxe d'habitation :	19,05 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	25,80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	42,81 %

Vote des subventions 2020 aux associations communales et autres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE les subventions 2020 aux associations comme suit :

Associations	2019 pour mémoire	2020
Football : Association Cuillé/St-Poix	1 350.00 €	1 350.00 €
Club de la Joie	300.00 €	300.00 €
Anciens Combattants et A.F.N.	120.00 €	120.00 €
A.P.E.L. St-Poix / Laubrières		
Culture et Patrimoine au Présent – subv. Except. (Chemin de Croix)	700.00 €	700.00 €
Comité des Fêtes de l'Entente Paternaise	300.00 €	500.00 €
Comité des Fêtes de l'Entente Pat. – subv. Except. course cycliste		80.00 €
AMAC : festival des Mouillotins	1 350.00 €	1 500.00 €
Secours catholique	150.00 €	150.00 €
SPA / Fourrière départementale de la Mayenne	135.30 €	135.30 €
C.A.U.E : Conseil d'architecture et d'urbanisme	45.73 €	50.00 €
POLLENIZ - FDGDON : Gpt Défense c/ organismes nuisibles	68.24 €	<i>En attente</i>
TOTAL / Subventions votées	4 519.27 €	4 885.30 €

Crédit agricole : ligne de trésorerie et prêt à court terme

➤ Ligne de trésorerie : renouvellement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2020,

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de crédit,

DÉCIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de l'ouverture de crédit dans la limite de 150 000 Euros, aux conditions suivantes :

Durée :	12 mois
Taux variable :	Euribor 3 mois moyenné + 0.90 %
Prélèvement des intérêts :	Trimestriellement par débit d'office
Commission d'engagement :	0,30% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de crédit)
Frais de dossier :	Néant
Déblocage :	Par le principe du crédit d'office
Calcul des intérêts :	Sur 365 jours
Fin de validité de l'offre :	19/03/2020

PREND L'ENGAGEMENT, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

PREND L'ENGAGEMENT, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

CONFÈRE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

➤ **Prêt à court terme**

Mme le Maire précise que l'échéance du prêt à court terme de 240 000 € tombe le 10 juillet prochain. Il sera possible de le rembourser partiellement sans frais et de repartir sur 2 ans. Il faudra reprendre contact avec la banque au début du mois de juin.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles – année scolaire 2019/2020

➤ **Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique Jacques-Yves Cousteau de Cuillé**

Mme le Maire explique que depuis quelques années la mairie de Cuillé s'aligne sur le forfait communal pour établir la participation financière de St-Poix aux frais de fonctionnement de son école publique. Pour l'année scolaire 2019-2020, 5 élèves sont scolarisés à l'école Cousteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser à la Commune de Cuillé, au titre de l'année scolaire 2019-2020, la somme de 2 500 € soit 500 € par élève pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique J-Y Cousteau pour cinq élèves de Saint-Poix scolarisés.

➤ **Ecole St-Joseph de Craon**

Mme le Maire donne lecture du courrier en date du 28 janvier 2020 de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique en Mayenne sollicitant le versement de la somme de 500 € pour un élève scolarisé en classe ULIS.

Mme le Maire précise que conformément à la convention de participation, la somme de 500 € sera reversée à la ville de Craon. Une réponse en ce sens sera transmise à la direction Diocésaine.

Point sur les dossiers en cours

➤ **Salle des fêtes : remboursement des assurances**

Le dossier de remboursement des assurances est toujours en attente.

➤ **Course cycliste : Boucles de la Mayenne**

Mme le Maire donne lecture du mail du responsable de la sécurité sur les Boucles de la Mayenne sollicitant la désignation d'un correspondant « sécurité » sur la commune de St-Poix qui pourra participer à la réunion « sécurité » prévue pour les communes traversées.

M. Clément BEUCHER est désigné correspondant « sécurité » pour la commune de St-Poix.

➤ **Chemin communal des Six Lieux entre la Mascottière et la Bigarrière**

Les élus se sont rendus sur place pour mieux appréhender le problème. Le chemin, matérialisé sur le plan cadastral, a été « intégré » dans des terres agricoles exploitées. Si le souhait du Conseil est de réhabiliter ce chemin en chemin pédestre, le mieux serait de pouvoir déplacer son tracé et créer un nouveau chemin rural. La Commune doit alors en être propriétaire et une enquête publique doit être ouverte.

Des renseignements seront pris auprès du Pays de Craon, de notaires ou de géomètres sur la réglementation applicable à la modification, la création, l'aliénation d'un chemin rural.

➤ **Chemin de la Pellerie**

Les propriétaires résidant à la Pellerie souhaiteraient qu'un panneau limitant l'accès aux seuls riverains soit installé à l'entrée du chemin, rue de l'Atlantique (nombreux véhicules).

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ **Dispositif Argent de poche 2020**

Mme le Maire explique que cette opération crée la possibilité pour les adolescents de 16 à 18 ans révolus d'effectuer des petits chantiers de proximité participant ainsi à l'amélioration de leur cadre de vie lors des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation : 5 € par heure, 15 € par demi-journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reconduire le dispositif « argent de poche » en 2020.

AUTORISE Mme le Maire ou Mrs les Adjoints à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette opération. DIT que les crédits inhérents à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2020.

➤ **Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)**

Depuis les vacances de février 2020, l'ALSH a investi une partie des locaux de l'ancienne école privée de Cuillé au 68, rue de Bretagne. Il y sera aux vacances de février, d'avril et aussi cet été.

➤ **Dotation de soutien à l'investissement local**

Il appartient à la CCPC de délibérer sur les dossiers de demande de subvention de l'État au titre du Contrat de ruralité pour l'année 2020 et au titre des « grandes priorités » (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires...).

En ce qui concerne le contrat de ruralité, une convention a été signée entre l'État et la CCPC prévoyant l'attribution d'une aide annuelle de 170 000 € sur le projet intercommunal d'extension de la déchetterie de Craon en 2020. Le conseil communautaire pourra reverser cette subvention dans son intégralité aux communes sous forme de fonds de concours, à hauteur de 6 € par habitant.

➤ **Voirie 2020**

Pour le secteur du Cosséen, le marché de curage des fossés a été attribué à TRAM TP (Cossé-Le-Vivien) et celui de renforcement des structures à PIGEON TP (Renazé) : CR de la Viotterie

Il est rappelé l'élagage des haies privées bordant la voirie communale.

➤ **Compte rendu du conseil d'administration du CIAS du 27 janvier 2020**

Mme le Maire rappelle à chaque élu qu'il a été destinataire du compte rendu

➤ **Compte rendu du conseil communautaire du 10 février 2020**

Mme le Maire rappelle à chaque élu qu'il a été destinataire du compte rendu.

Vote des Budgets Primitifs 2020 (Commune et Lotissement de la Loge)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission Finances,
VOTE à l'unanimité les budgets primitifs 2020 comme suit :

COMMUNE :

- Fonctionnement : 413 100.00 €
- Investissement : 379 205.00 €

LOTISSEMENT DE LA LOGE :

- Fonctionnement : 22 859.00 €
- Investissement : 22 854.00 €

Questions diverses :

Centre de secours et d'incendie de Ballots

Mme le Maire explique qu'une réunion s'est tenue vendredi dernier à Ballots pour échanger sur l'avenir des Centres de Secours et d'Incendie sur le territoire. Le prochain CIS à se construire en Mayenne après St-Berthevin devait l'être à Ballots, pris en charge par le SDIS et la CCPC à hauteur de 50% chacun. La commune de Ballots avait acquis et viabilisé un terrain dans la zone artisanale (80 000 €), pour le mettre à disposition du SDIS. Depuis le SDIS a décidé de fermer les centres de secours de Fontaine-Couverte, Cuillé et Ballots et de lancer une étude pour la construction d'une nouvelle caserne située entre Ballots et Laubrières à 6 km du village. La commune de Ballots sollicite la répartition des frais engagés entre les huit communes de 1^{er} appel : Cuillé, Fontaine-Couverte, Gastines, Laubrières, La Roë, St-Michel de la Roë, St-Poix et Ballots (entre 7000 et 9000 €). Les élus de St-Poix s'interrogent sur les délais d'intervention qui n'ont pas été pris en compte dans l'implantation de la future caserne ainsi que la disparition programmée des pompiers bénévoles.

Travail d'intérêt général

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Mayenne souhaiterait savoir si la commune est prête à accueillir des personnes condamnées à effectuer un travail d'intérêt général (TIG). Mme le Maire fait remarquer que les petites collectivités ne disposent pas d'un nombre suffisant d'agents pour libérer du temps à l'accueil de personnes en TIG.

Information :

- les services de la gendarmerie de Craon sont informés des dégâts occasionnés par des chiens errants (attaques de moutons, brebis)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.